

QU'EST CE QUE LA FRANCHISE ?

C'est un droit attribué en France, au **bouilleur de cru**, de faire distiller, à partir des fruits de sa production personnelle, l'équivalent de 10 litres d'alcool pur, soit environ 20 litres à 50 °. Cette franchise est aussi appelée "**Privilège**". Sous l'ancien régime, cet alcool destiné à l'usage propre du bouilleur de cru (ou à un usage domestique rural) prit le nom **d'alcool fermier**.

En **1953**, Pierre Mendés France supprime l'allocation en franchise, laissant le maintien des droits pour la saison 1954-1955. violemment contestée, cette mesure est reportée d'année en année.

En **1960**, sous le gouvernement de Michel Debré, une ordonnance supprime définitivement l'allocation franchise : les droits acquis subsistent à titre personnel mais ne peuvent être transmis (excepté au conjoint survivant).